



Colloque INTERNATIONAL

LANGUES d'EUROPE  
ET DE LA  
MÉDITERRANÉE

[HTTP://WWW.PORTAL-LEM.COM](http://www.portal-lem.com)

NICE

31 MARS – 2 AVRIL 2005



# Le berbère et le projet LEM : réflexions et perspectives

Salem CHAKER

## Discussion

**Fanch Broudic :** Comment allez-vous faire, puisque vous reconnaissez vous-mêmes avoir un site un peu spécialisé, pour présenter un site plus « grand public » pour présenter le berbère au sein du portail LEM ?

**Salem Chaker :** Nous avons toujours plein d'idées. Ça fait plusieurs années que nous y réfléchissons, et d'une certaine façon, le projet LEM tombe à pic pour nous. Comme nous ne pouvons pas, de manière autonome, investir tous les champs, et tous les types de produits, je crois que pour nous une solution, sous réserve d'avancer la discussion, la négociation, serait effectivement d'arriver à quelque chose qui serait une articulation entre notre site très spécialisé, auquel on pourrait arriver à partir du LEM, pour des gens qui voudraient approfondir telle ou telle question, savoir des choses plus solides sur l'apparement de la langue, sur l'origine de l'écriture ou des choses de ce genre, mais en même temps, tout l'aspect grand public, informations de base, pourrait être effectivement directement dans le cadre du projet LEM.

**Henri Giordan :** C'est une excellente question car le travail que nous avons entrepris avec la DGLFLF et avec le Musée comporte cet aspect de transfert de technologies. Nous utilisons des technologies très élaborées, très solides, dont des institutions comme le CIRDOC, pour ce qui concerne l'occitan, par exemple, ne disposent pas. Même s'ils en ont les moyens, ils n'ont peut-être pas l'idée de faire des sites qui ont ce degré de fiabilité technologique. Dans les contrats de partenariat que nous sommes amenés à négocier, il y a un aspect de transfert de technologies, c'est-à-dire que le travail que nous faisons peut très bien être mis contractuellement à disposition de l'institution partenaire. Par exemple, nous sommes actuellement en cours de négociation avec la région Languedoc-Roussillon pour qu'elle contribue financièrement à l'élaboration de la technologie, des logiciels nécessaires. En contrepartie, nous sommes disposés à mettre à sa disposition la partie du LEM qui concerne cette langue. Donc pour répondre à Salem Chaker, nous allons, bien entendu, élaborer ensemble la partie du LEM qui concerne le berbère, et cette partie-là pourra être liée de façon étroite avec le site de l'Inalco.

**Salem Chaker :** Pour être très précis en terme d'attentes, il est évident que nous pourrions répondre d'autant plus précisément que nous avons besoin du développement de tout cet aspect grand public, de l'information en direction du grand public, qui peut avoir des formes très agréables, illustrées, sonores,

visuelles, etc. Au niveau d'une équipe de recherche du Ministère, du CNRS, nous n'avons pas les moyens de réaliser cela, et c'est aussi ce que nous attendons en retour : une aide pour que certains de nos étudiants puissent être dédiés à ce genre de développement.

**Giovanni Poggeschi** : Comme juriste, je vois que la protection des langues minoritaires se fait, pas seulement, mais surtout par le biais de l'autorité territoriale. Je voudrais savoir si c'est une lutte pour les cultures européennes, ou s'il est vrai qu'il y a certaines revendications régionalistes maintenant surtout en Algérie.

**Salem Chaker** : Quand vous avez une minorité de douze à quatorze millions de personnes au Maroc, et entre sept et neuf millions de personnes en Algérie, il est évident que ça pose un problème objectif aux États, quand ces États refusent de reconnaître ces langues ou ces cultures, ou leur assigne une position très marginale. Jusqu'à ces toutes dernières années, 2002 pour le Maroc, 1995 pour l'Algérie, le berbère n'avait aucune forme de représentation dans l'institution publique.

Dans un pays comme l'Algérie, jusqu'en 1990, aucune association berbère n'était autorisée. Créer une association culturelle berbère jusqu'en 1990 menait directement à la cour de sûreté de l'État. On est non seulement dans une situation de domination objective historique, mais même de répression politique, en tout cas jusqu'à ces toutes dernières années. Il est évident que quand vous avez une situation de ce genre, il ne peut pas ne pas y avoir de mouvement revendicatif. Ces mouvements sont beaucoup plus vifs, beaucoup plus vigoureux en Algérie qu'au Maroc, bien que les berbérophones soient plus nombreux au Maroc, pour des raisons complexes mais qui sont bien identifiables. Les berbérophones algériens ont été en contact avec le vaste monde et la France depuis très longtemps. Il y a donc une culture politique, il y a une émigration ancienne qui fait que la politisation des Berbères algériens, et kabyles en particulier, est beaucoup plus ancienne. Il existe depuis au moins cinquante ans des mouvements revendicatifs berbères en Algérie, et surtout depuis 1980, qui ont souvent des manifestations publiques très fortes, manifestations, grèves, affrontements – vous savez qu'il y a eu cent vingt-cinq morts en Kabylie en 2001 – donc ce n'est pas des plaisanteries. Il y a des situations objectives de tension, beaucoup plus fortes en Algérie qu'au Maroc, et ces revendications ont toujours comme axe principal, comme thème principal, la revendication linguistique, sous des formes très diverses. On le comprend bien puisque la langue est le paramètre d'identification le plus net, puisqu'il n'y a pas de différence religieuse – en tout cas pas marquée – et qu'il y a quand même une unité civilisationnelle et culturelle à l'échelle du Maghreb. C'est vraiment la langue qui polarise les conflits et revendications. Il y a une autre chose objective qui explique que ce soit la langue, c'est cette politique anti-berbère au niveau linguistique, très violemment anti-berbère pendant très longtemps, qui fait que la réaction s'est faite sur ce point-là. Il existe déjà des mouvements qui ont des formes plus classiques, autonomistes effectivement. La langue est donc au cœur du problème, y compris chez les Marocains. Quand ils manifestent, c'est pour affirmer que leur langue doit avoir les moyens de son existence.